

Voisins, amis et familles

Planification pour la sécurité des femmes victimes de violence

Êtes-vous victime de violence de la part de votre partenaire, sans savoir comment vous protéger ou quitter cette relation?

La personne qui vous a remis cette brochure s'inquiète de votre sécurité et pense avoir décelé des signes avertisseurs éventuels de violence. Elle veut que vous sachiez qu'elle est à vos côtés et que, bien que vous ne puissiez pas contrôler la violence de votre partenaire, vous pouvez renforcer votre propre sécurité et celle de vos enfants.

Cette brochure décrit les mesures que vous pouvez prendre pour assurer votre sécurité et celle de vos enfants, et comment vous pouvez concevoir un plan de départ.

Voisins, amis et familles est une campagne qui vise à sensibiliser le public aux signes de violence faite aux femmes, pour que les personnes vulnérables puissent avoir accès au soutien nécessaire.

Tous les membres de la communauté ont un rôle à jouer pour essayer d'empêcher la violence faite aux femmes. Vous pouvez vous adresser à des organismes de votre collectivité pour obtenir de l'aide.

Cette campagne est un partenariat entre le gouvernement de l'Ontario, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et le comité d'experts Voisins, amis et familles, par le biais du Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children.



Conception d'un plan de départ

La planification de la sécurité est un objectif prioritaire, que vous décidiez de rester chez vous ou de partir. Dresser un plan de sécurité consiste à cerner les mesures visant à accroître votre sécurité et celle de vos enfants.

Vous trouverez ci-dessous des suggestions qui pourraient vous aider. Prenez une mesure à la fois et commencez par celle qui est la plus simple et la plus sûre pour vous.

Protégez-vous lorsque vous vivez avec un agresseur :

- Parlez des actes de violence à une personne en qui vous avez confiance.
- Réfléchissez aux actes violents commis par votre partenaire par le passé et au degré de violence de ces actes. Vous pourrez ainsi prédire le type de danger auquel vous et vos enfants êtes confrontés et décider quand partir.
- Dites à vos enfants que la violence n'est jamais une solution, même lorsqu'ils aiment la personne qui commet ces actes. Expliquez-leur que vous n'êtes pas responsable des actes de violence, pas plus qu'eux; ils n'en sont pas la cause, pas plus que vous. Apprenez-leur qu'il est important de se protéger du danger en cas de violence.
- Choisissez un lieu de refuge en cas d'urgence. Expliquez à vos enfants comment obtenir de l'aide. Dites-leur de ne pas s'interposer entre vous et l'agresseur en cas de violence. Choisissez un mot de code pour les prévenir qu'ils devraient obtenir de l'aide ou partir.

Préparatifs pour le départ

Voici quelques suggestions, si vous songez à partir :

- Ne vous réfugiez pas là où les enfants se trouvent, car votre partenaire risquerait de les blesser aussi.
 - Dressez un plan pour pouvoir quitter votre domicile en toute sécurité et répétez-le avec vos enfants.
 - Demandez à vos voisins, amis et familles d'appeler la police s'ils entendent du bruit indiquant que des actes de violence sont en train d'être commis et de s'occuper de vos enfants en cas d'urgence.
 - En cas de dispute, approchez-vous d'un endroit qui vous permettra de sortir rapidement. N'allez pas dans une pièce où il pourrait avoir accès à des armes éventuelles (cuisine, atelier, salle de bain).
 - S'il vous frappe, protégez votre visage en mettant vos bras autour de votre tête et en entrecroisant vos doigts. Ne portez pas d'écharpe ou de longs bijoux.
 - Stationnez votre voiture dans l'allée pour pouvoir démarrer sans avoir à reculer et assurez-vous d'avoir toujours assez d'essence.
 - Cachez vos clés, votre téléphone cellulaire et de l'argent près de votre sortie de secours.
 - Gardez une liste de numéros de téléphone pour appeler de l'aide. Appelez la police en cas d'urgence. Votre refuge local ou le service de police de la localité pourra installer un bouton d'urgence ou vous donner un téléphone cellulaire.
 - Assurez-vous que les armes et les munitions sont cachées ou retirées de votre domicile.
- Communiquez avec la police ou le refuge pour femmes local. Informez le personnel que vous avez l'intention de quitter une situation violente et demandez-lui de vous aider à planifier votre sécurité. Demandez à parler à un(e) agent(e) spécialisé(e) en violence faite aux femmes. (Le partage des renseignements avec la police pourra déboucher sur le dépôt d'accusations contre l'agresseur.)
 - Si vous êtes blessée, allez voir un médecin ou rendez-vous dans une salle d'urgence et signalez au personnel ce qui vient de se produire. Demandez-lui de documenter votre visite.
 - Réunissez des documents importants : papiers d'identité, cartes bancaires, documents financiers concernant l'actif familial, dernière déclaration d'impôt sur le revenu au Canada, clés, médicaments, photos de l'agresseur et de vos enfants, passeports, cartes Santé, carnet personnel d'adresses et de numéros de téléphone, téléphone cellulaire et documents juridiques (p.ex., documents d'immigration, titre de propriété de la maison/bail, injonctions restrictives/engagements de ne pas troubler l'ordre public).

Préparatifs pour le départ

- Si vous ne pouvez pas garder ces articles chez vous parce que vous craignez que votre partenaire ne les trouve, songez à en faire des photocopies et à les confier à une personne en qui vous avez confiance. Le refuge pour femmes local acceptera également de les garder pour vous.
- Consultez un avocat. Gardez des preuves des actes de violence physique commis (par exemple, des photos). Tenez un journal de tous les incidents de violence, en notant les dates, les événements, les menaces et le nom des témoins.
- Rassemblez des photos, des bijoux et des objets ayant une valeur sentimentale, de même que des jouets et d'autres objets qui réconfortent vos enfants.
- Demandez à quelqu'un de s'occuper de vos animaux domestiques temporairement, jusqu'à ce que vous soyez chez vous. Un refuge pourra vous aider sur ce plan.
- Souvenez-vous d'effacer sur votre téléphone le dernier numéro que vous avez composé pour éviter qu'il n'utilise la touche de recomposition.

Départ

Voici quelques suggestions permettant d'assurer votre sécurité personnelle lorsque vous partirez :

- Demandez à une escorte policière ou à un ami, voisin ou membre de votre famille de vous accompagner lorsque vous partirez.
- Communiquez avec le refuge pour femmes local. Ce sera peut-être temporairement un lieu plus sécuritaire qu'un endroit que votre partenaire connaîtrait.
- Ne dites pas à votre partenaire que vous partez. Partez rapidement.
- Dressez un plan d'urgence au cas où votre partenaire découvre où vous allez.

Après votre départ

Voici quelques mesures que vous devriez prendre après votre départ ou celui de votre partenaire :

- Rendez-vous au poste de police le plus proche et demandez à parler à un(e) agent(e) spécialisé(e) en violence faite aux femmes.
- Songez à présenter une demande d'injonction restrictive ou d'engagement de ne pas troubler l'ordre public qui pourrait vous permettre de garder votre partenaire loin de vous et de vos enfants. Gardez ces documents avec vous en tout temps.
- Remettez à la police une copie de toute ordonnance juridique en votre possession.
- Consultez un avocat ou une clinique d'aide juridique à propos des mesures permettant de vous protéger ou de protéger vos enfants. Informez votre avocat de toute poursuite du tribunal criminel.
- Songez à changer tout fournisseur de services que vous partagez avec votre ancien partenaire.
- Demandez un numéro de téléphone non inscrit à l'annuaire. Faites installer un système d'identification de l'appel et bloquez votre numéro lorsque vous appelez.

Renseignements

Femaide au **1-877-336-2433** est une ligne téléphonique francophone ouverte 24 heures sur 24 à l'intention des femmes qui sont victimes de violence en Ontario. Le numéro de la ligne d'urgence pour les femmes sourdes ou malentendantes (ATS) est le **1-866-860-7082**. Le service de ces deux lignes est anonyme et confidentiel.

Le personnel de cette ligne peut vous aider à mieux planifier votre sécurité, à vous trouver une place dans un refuge pour femmes local ou à vous mettre en rapport avec d'autres services de votre collectivité.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services offerts par Femaide, consultez le site **www.briserlesilence.ca**. Si vous craignez pour votre sécurité immédiate, appelez la police.

*La plupart des Ontariennes et des Ontariens se sentent personnellement responsables de la lutte contre la violence faite aux femmes. La première étape de ce combat est de reconnaître les signes de cette violence. Prenez les signes avertisseurs au sérieux. Pour de plus amples renseignements, visitez le site **www.voisinsamisetfamilles.on.ca***